

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 140

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer les alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise sanitaire que nous traversons a mis en lumière un certain nombre de dysfonctionnements au sein de nos agences régionales de santé (ARS). Le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la gestion de l'épidémie de Covid-19 a pointé une « sous-estimation du risque » et un « manque d'anticipation » global, dans lequel les ARS ont eu leur part.

Octroyer la compétence, pour les ARS, d'évaluer les protocoles locaux mis en place par les équipes soignantes n'est pas souhaitable puisque les ARS peinent à répondre aux demandes quotidiennes auxquelles elles sont confrontées. Que les protocoles soient examinés à l'échelon hiérarchique supérieur est audible ; qu'ils le soient par des structures ayant fait preuve de tant de lacunes n'est en revanche pas légitime.